

Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Concertation préalable pour la restauration du Gier à Saint Romain en Gier (69)

Commune concernée: St-Romain-en-Gier (69)

Il sera procédé à une concertation préalable dans les formes prescrites par le code de l'Urbanisme (Article R103-1 CU).

Cette concertation préalable aura lieu **du lundi 23 janvier au lundi 30 janvier 2023 inclus**, soit une durée de 8 jours consécutifs.

Le dossier de concertation préalable sera consultable :

- En mairie de Saint-Romain-en-Gier, 9 Place Louis Pingon, 69700 Saint Romain En Gier, aux horaires d'ouvertures au public,
- Au SyGR, Hôtel de Ville, Place Camille Vallin, 69700 Givors, aux horaires : les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier de concertation préalable, version numérique, sera consultable sur les sites internet suivant :

- www.sigr.fr
- www.saintromainengier.fr

Le public pourra formuler ses observations selon les possibilités suivantes :

- Sur le registre qui sera à disposition en mairie de Saint-Romain-en-Gier aux horaires d'ouvertures du public,
- Sur le registre qui sera à disposition au SyGR aux horaires : les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- Par courrier postal, à l'adresse du SYGR,
- Par courriel électronique adressé à concertation@sygr.fr
- A l'occasion de la réunion publique qui aura lieu le jeudi 26 janvier 2023 en mairie de Saint-Romain-en-Gier, de 18h à 19h30 ;